

REPUBLIQUE DU CONGO

DECRET N° 96-373 /MTFPSS/DGFP/DGCA/S1  
DU 14 AOUT 1996  
portant promotion au titre des années 1987  
1989, 1991 et 1993 de Monsieur OBA (Adol-  
phe) Médecin des cadres de la catégorie A  
hiérarchie I des services sociaux (Santé  
Publique).-

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE  
-----

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992,  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du  
Statut Général de la Fonction Publique;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires,  
(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la no-  
mination et à la révocation des cadres de l'Etat;  
DGB : (/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé,  
(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avan-  
cement des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires,  
DGCF: (/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, portant suspension  
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement,  
d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute  
autre promotion ;  
(/u le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995, portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995, portant nomination  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995, portant nomination  
des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n° 95/032 du 02 Février 1995, portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 96-372 /MTFPSS/DGFP/DGCA du 14 Aout 1996  
portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1987, 1989  
1991 et 1993 de Monsieur OBA Adolphe, Médecin des cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique).-  
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement;

D E C R E T E

m

ARTICLE 1er : Monsieur OBA (Adolphe) Médecin de 4ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique), en service au Centre Hospitalier " Conférence Nationale " à Brazzaville, est promu au titre des années 1987, 1989, 1991 et 1993 successivement aux échelons ci-après de son grade comme suit - Acc = Néant.

-Au 5ème échelon - Indice 1240 - Pour compter du 01 Octobre 1987

-Au 6ème échelon - Indice 1400 - Pour compter du 01 Octobre 1989

-Au 7ème échelon - ~~Indice~~ 1540 - Pour compter du 01 Octobre 1991

-Au 8ème échelon - Indice 1680 - Pour compter du 01 Octobre 1993

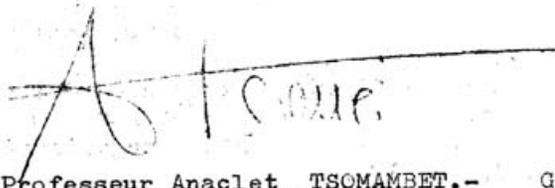
Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 ~~avisé~~, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~existra~~ publié au JORC ~~et communiqué partout où besoin sera~~ -

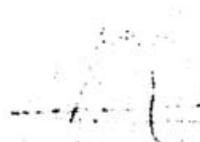
Brazzaville, le 14 Août 1996

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement;

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et de la Sécurité Sociale.



Professeur Anaclét TSOMAMBET.-



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de la Santé, et des Affaires  
Sociales, Chargé de la Reinsertion  
Sociale des Sinistrés et des Personnes  
Handicapées.

Le Ministre Délégué Auprès du  
Ministre de l'Economie et des  
Finances, Chargé du Budget et  
de la Coordination des Régies

Jean M C U Y A B I

Luc Daniel Adamo MATETA .-

AMPLIATIONS :

DGFP/GCA.....06  
DGE.....03  
DGCF.....01  
CHCNAT.FILLE.....02  
DGSP.....06  
INTERESSE.....02  
SGG/BC.....03  
JORC.....01  
DGFP/BST.....02